

## IV - GESTION D'ÉTIAGE - PGE GARONNE-ARIÈGE

### IV.1 - PGE GARONNE-ARIÈGE - PROJET RAMAGE - Approbation de la convention avec l'ENSEGID

#### Projet n° 12 - RAMAGE Recharge artificielle et maintien alluvial de la Garonne en étiage en Lot-et-Garonne

#### DÉLIBÉRATION N° 24-07-521

Le vendredi 12 juillet 2024 à 10h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 24 juin 2024, en présentiel et visioconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE  
Est nommé comme secrétaire de séance M. Patrice GARRIGUES.

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
<b>REGION OCCITANIE (4X11)</b>							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	OUI	M. GARRIGUES		11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI	0		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	NON		OUI	0		
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)</b>							
Marie-Laure CUVÉLIER	NON	OUI	M. GILLÉ		9		
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	Mme. COUTURIER		9		
Annick COUSIN	NON			NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE		9		
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)</b>							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
<b>DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)</b>							
Alain BELLOC	NON	OUI	M. SUAUD		10		
Emmanuel CROS	NON			OUI			
<b>DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)</b>							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN		9		
Paul VO VAN	OUI				9		
<b>DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)</b>							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
<b>Totaux</b>					<b>119</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	119
Membres présents	6	Vote pour	119
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	3	Majorité absolue	60,5
Nombre de votants	12		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-07-521

VU le Plan de gestion d'étiage de la vallée de la Garonne et du bassin de l'Ariège validé le 29 juin 2018 par le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne pour la période 2018-2027,

VU les délibérations n°21-02-273 et n°21-02-287 du 10 février 2021 relatives au PGE Garonne-Ariège et à la validation du préprogramme RAMAGE 2021-2024 et la n°21-11-324 du 19 novembre 2021 validant la convention avec Bordeaux INP et l'Université de Bordeaux,

VU la délibération n°23-10-452 relatives à la participation du SMEAG au projet NBRACER,

VU les délibérations n°24-04-491 et n°24-04-492 du 5 avril 2024 relatives au budget annexe "gestion d'étiage" pour l'année 2024,

VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

**PREND ACTE** des termes de l'avenant n°1 au contrat de collaboration entre le SMEAG, l'Université de Bordeaux et Bordeaux INP, joint en annexe, portant sur le projet RAMAGE, pour la période 2024-2026.

**AUTORISE** le président du SMEAG à:

- Finaliser l'avenant et signer tous les actes en relation avec l'opération (convention de partenariat),
- Solliciter les aides financières relative au projet notamment celles de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Fait à Toulouse, le 12 juillet 2024  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,  
Jean-Michel FABRE

